

GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

Député bruxellois

**Interpellation de Monsieur Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, Député, adressée à Mme.
Barbara TRACHTE, Ministre-présidente, en charge de la Fonction publique**

Objet : la gestion par la COCOF des dysfonctionnements au sein de son administration

Madame la Ministre-présidente,

L'administration est centrale au sein de notre institution : si elle dysfonctionne, c'est tout le reste de la COCOF qui chavire. Une administration se doit donc d'être efficace afin de remplir au mieux son rôle qui est d'être au service du citoyen, et ce, de manière la plus qualitative et irréprochable que possible.

Je vous interroge aussi régulièrement que possible au sujet du fonctionnement de l'administration de la COCOF et vos réponses se veulent toujours très rassurantes, aucun problème majeur ne semblant poindre le bout de son nez. On pourrait donc se laisser doucement bercer et venir à en croire que la gestion de l'administration par l'actuel Collège est réglée comme un papier à musique.

Or, il me revient que la gestion n'est pas si édénique que cela et que plusieurs dysfonctionnements y prennent place. On me rapporte notamment qu'il y aurait un manque de personnel de niveaux 2 et 3 et, qu'à l'inverse, un trop grand nombre de niveau 1, d'ailleurs souvent télescopés à cette échelle, entre autres pour palier à des problèmes de personnel dans certaines cellules de la COCOF. Ainsi, certaines parties de l'administration deviennent des pyramides inversées.

Il y a notamment le cas du campus du CERIA, qui est en passe d'accueillir en son sein deux nouvelles écoles à savoir « Jules Verne » et « Marie Curie », et qui manque de gardiens. Or, cela pose de gros problèmes, notamment en cas d'incendie où un gardien seul ne peut pas tout gérer, là où à deux, voire plus, cela serait plus simple et plus sécurisant pour tout le monde. Et avec les nouvelles écoles qui s'implantent sur le campus, cela sera encore plus compliqué de garantir la sécurité de tous avec un service de gardiennage en sous-effectif.

Pour pallier à certains manques de personnel, il me revient également que la COCOF aurait recours au recrutement d'agents pensionnés en tant qu'« experts », et ce, en dépit des procédures d'engagement et, je dirais même plus, en dépit du bon sens. La COCOF manque-t-elle à ce point de personnel compétent et de jeunes talents que pour avoir recours à des personnes à la retraite ?

Dès lors, Madame la Ministre-présidente, j'aimerais vous poser les questions suivantes au sujet de la gestion par le COCOF des dysfonctionnements internes au sein de son administration.

Premièrement, comment expliquez-vous ce manque flagrant de recrutement d'agents de niveaux 3 au sein de la COCOF ?

A cet égard, des mesures sont-elles prises pour rendre les fonctions d'agent de niveau 3 plus attrayantes et si oui lesquelles ? Le problème de pénurie vis-à-vis de métiers techniques n'est pas inhérent à la COCOF, mais avec des outils à sa disposition tels que Bruxelles-Formation, des choses peuvent être mises en place. Il faut juste s'en donner les moyens.

En outre, avez-vous eu écho d'éventuels blocages dans le recrutement de certains agents de niveau 3, dont la COCOF a cruellement besoin, et si oui, comment le Collège s'emploie-t-il à y remédier ?

A contrario, comment justifiez-vous la priorité accordée au recrutement d'agents de niveau 1 plutôt qu'à celui d'agents techniques en pénurie, qui pourraient pourtant contribuer directement à la résolution de problèmes qui ont cours à la COCOF ?

Quels sont les critères de recrutement utilisés par la COCOF pour engager du personnel de niveau 1 dans l'administration et comment ces critères sont-ils justifiés au regard des besoins actuels de l'institution ?

Quelles sont les mesures à l'étude pour rééquilibrer les effectifs de la COCOF et garantir une gestion administrative optimale, en prenant en compte les besoins réels de l'institution ?

Qu'en est-il des « experts » recrutés, confirmez-vous qu'il s'agit pour certains de retraités et si oui, pourquoi avoir recours à ce procédé ?

Sur quelle base sont-ils recrutés et pourquoi ne pas faire appel à des agents déjà en place à la COCOF qui seraient certainement mieux à même de remplir de telles missions ?

Sont-ils recrutés en tant que contractuels ou en tant que statutaires et à quelle hauteur sont-ils rémunérés ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Député